
Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente de biens nationaux dans le district de Vendôme (Loir-et-Cher), lors de la séance du 2 messidor an II (20 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente de biens nationaux dans le district de Vendôme (Loir-et-Cher), lors de la séance du 2 messidor an II (20 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 40;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_24910_t1_0040_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

21

Les administrateurs du district de Thouars (1) frémirent d'indignation à la nouvelle de l'assassinat projeté de Robespierre et de Collot-d'Herbois; ils rendent grâces à l'Être-Suprême de la conservation de ces deux intrépides défenseurs des droits du peuple; ils invitent la Convention à rester à son poste, et à continuer de bien mériter du souverain qui la chérit et l'admire.

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Thouars, 12 prair. II] (3).

« Une Extrême indignation, une satisfaction complète ont tout à la fois et au même instant percés et flattés notre âme en apprenant que Pit et coscélérats avoient attentés aux Jours précieux de Robespierre et de Collot d'Herbois et que cet exécration projet ne s'étoit pas exécuté. que des actions de grâces soient rendues à L'Être suprême d'avoir soustrait au fer des assassins ces deux intrépides déffenseurs de notre Liberté; Jurons tous haine éternelle aux auteurs de ce crime que rien ne peut expier, que les ressorts de la vengeance nationale ne se relâchent qu'après l'annéantissement général de la royauté, l'extermination des monstres couronnés et de leurs vils suppôts, dégradés comme eux, en déffendant l'esclavage. Tel est notre vœu et pour qu'il s'accomplisse, daignés, dignes représentans d'un peuple libre, rester à votre poste et continuer de bien mériter du Souverain qui Vous chérit et Vous admire ».

NOYRAULT (*vice-présid.*), LAMOUREUX (*présid.*), GRILLÉ [?], AZENNEVEN [?], NALLÈS (?), DORÉ (*agent nat.*), GEORGET (*secrét.*).

22

Le citoyen Patifollet, membre du comité de surveillance près le district de Besse, département du Puy-de-Dôme, fait hommage à la patrie de la liquidation de son office d'huissier à la ci-devant Cour-des-Aides de Clermont-Ferrand.

Mention honorable et insertion au bulletin (4).

23

L'agent national près le district de Vendôme (5) annonce à la convention que la vente des biens nationaux se continue de la manière la plus avantageuse. Une portion de bien, estimée 12 290 liv., a été vendue 60 695 liv.: la vente excède donc l'estimation de 48 405 liv.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines nationaux (6).

(1) Deux-Sèvres.

(2) P.V., XL, 35.

(3) C 308, pl. 1195, p. 20.

(4) P.V., XI, 35. Bⁱⁿ, 4 mess. (1^{er} suppl^é).

(5) Loir-et-Cher.

(6) P.V., XL, 36. Bⁱⁿ, 3 mess.; M.U., XLI, 40; J. univ., n° 1673; F.S.P., n° 353; J. Sablier, n° 1389.

24

La société populaire de Cusset, département de l'Allier, applaudit au décret sur l'existence de l'Être-Suprême; elle le regarde comme la base de la morale publique, de toutes les vertus, et comme une des plus fortes colonnes de l'édifice de notre liberté.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Cusset, 3 prair. II] (2).

« Des hommes qui ont sçu se garantir de l'athéisme, comme de la superstition; des hommes qui, en se passant de prêtres, ne se sont pas cru dispensés de rendre hommage à la divinité, des hommes qui, loin de marcher au crime par l'immoralité, ont cheri constamment et cultivé les vertus républicaines, vous félicitent sur le décret immortel du 18 Floréal

Il manquoit aux annales de la liberté, comme a celles de la Philosophie, ce décret qui a versé dans les ames une joye consolante, a la lecture duquel tous les visages se sont épanouis. Vainement le vice et la corruption germoient dans quelques têtes conspiratrices; Vainement les Hébert, les Chaumette et les Danton souffloient leur venin sur le sol français; la massüe nationale vient d'écraser ces crapauds politiques; avec eux le vice s'est écoulé la vertu seule a resté. C'est dans son sein que se reposera désormais l'homme, des fatigues du travail. C'est aux fêtes décadaires qu'il se nourrira des principes de la morale la plus pure. C'est à ces fêtes vraiment dignes d'un peuple libre, que la jeunesse puisera l'habitude du respect pour la vieillesse; qui a son tour servira de guide a la jeunesse, que l'homme aisé deviendra sensible au malheur; que la justice, la verité, la pudeur se presenteront sous un front aimable et séreïn; tandis que l'injustice, le mensonge et la débauche ne trouveront qu'horreur et mépris. La tous les hommes apprendront a se conserver ou a devenir bons fils, bons peres, bons maris, bons citoyens. La s'ouvrira l'école de toutes les vertus pour se sexe doux par inclination, bon par caractere, tendre par besoin. Le tableau des faits heroïques, des traits brillants et généreux que fait eclorre la soif de la patrie, trempera les ames d'un zèle brulant pour cette mere commune. Il fera naitre le désintéressement si nécessaire dans une République. Par lui la Patrie deviendra le seul dieu, le seul désir, le seul lieu de toutes les affections. L'homme y puisera la noble émulation de lui sacrifier tout. La femme longtemps dégradée par la servitude et les préjugés, sentira son ame s'ouvrir aux sentiments énergiques; et nous le verrons arriver ce moment, ou pareilles aux spartiates, la mère, la sœur, l'épouse compteront avec orgueil les blessures dont le fils, le frere, l'époux se seront couverts pour la défence de la liberté.

Tu n'auras pas la moindre part aux développement de ces vertus, divinité bienfaisante dont la double influence se fait sentir a l'homme en dépit du méchant qui voudroit oter de toi

(1) P.V., XL, 36.

(2) C 309, pl. 1202, p. 20